



En avril, ne te déconfiner pas d'un fil... En mai, télétravail à souhait !

Bonjour à tous,

Mercredi 6 mai, vos élus SOLIDAIRES DOUANES ont bénéficié d'un point d'information sur les conditions de la reprise **progressive** de l'activité des services de la DG, du SARC et de l'IUP-PNR.

On ne peut que se réjouir de l'absence de chiffres à vous communiquer en ce joli mois de mai: **plus aucun agent symptomatique et/ou en quatorzaine n'est recensé au sein de ces services.**

S'agissant de l'organisation du "déconfinement" des agents de la DGDDI, **l'administration et les organisations syndicales ont débattu d'un plan de reprise d'activité (PRA) au niveau national.** Chaque interrégion est invitée à décliner les principes directeurs du PRA au niveau local, en fonction des difficultés propres à chaque territoire. De la même façon, la direction générale s'inscrit dans cet exercice.

Au-delà du fait que la région d'Ile-de-France est classée en "zone rouge" par le gouvernement, la problématique de l'accès aux transports publics et celle de la garde d'enfants ont été identifiées comme les difficultés majeures auxquelles sont confrontés les agents franciliens pour la reprise de leur activité professionnelle.

En conséquence, il est confirmé aux organisations syndicales que le télétravail est mis en œuvre de façon prioritaire par l'administration à compter du 11 mai ; c'est-à-dire que le travail à distance (avec ou sans le dispositif RAPIDO) doit être privilégié pour tous les agents dont la présence n'est pas indispensable à l'activité du service.

Il est important de rappeler que si le travail à distance permet de se protéger soi-même de la contagion, il permet également de ne pas surexposer les populations actives dont la présence physique est indispensable à la bonne gestion de la crise sanitaire. Même s'il est vrai que le travail à distance peut être assez inconfortable dans sa mise en œuvre quotidienne, matériellement et/ou psychologiquement, il s'agit aussi d'une mesure de solidarité vis-à-vis des personnels qui n'ont pas d'autre choix que de se déplacer tous les jours.

X LE SARC A CONTRE COURANT...

Les organisations syndicales ont constaté que le SARC avait pris **des mesures favorisant le retour au travail en présentiel**: +50% des effectifs déjà présents sont attendus dès le 11 mai, pour un total de 14 agents dans les locaux, si les conditions de transport et de garde d'enfants le permettent.

Ces mesures, qui contrastent avec celles prises pour les agents de la direction générale, n'ont malheureusement pas fait l'objet d'une formalisation dans le cadre d'un document dédié. Aucune mission n'est donc clairement identifiée pour justifier l'augmentation immédiate du nombre d'agents dont la présence est requise sur le site.

Le simple argument en vertu duquel le SARC serait présenté comme un service "opérationnel" dans l'organigramme de la direction générale ne saurait suffire.

La présence de l'agent doit être indispensable à la continuité de l'activité considérée. Une relève des agents les plus fortement mobilisés doit par ailleurs être systématiquement organisée lorsqu'elle est possible, selon une régularité quotidienne ou hebdomadaire (la médecine de prévention n'ayant pas rendu d'avis sur ce point).

La nécessité de renforcer le présentiel est d'autant plus surprenante que l'engagement des agents du SARC a été exemplaire pendant la période de confinement. **Un travail urgent et essentiel a pu être réalisé efficacement, à distance, grâce à l'implication collective.** Nombre d'agents de la cellule "PCE" (Protection du Consommateur et de l'Environnement) notamment, n'ont pas compté leurs heures pour apporter leur soutien aux services de terrain dans le traitement des importations de masques de protection.

Les élus SOLIDAIRES DOUANES ont demandé à ce qu'un texte soit élaboré pour encadrer la reprise de l'activité des agents du SARC.



D'ICI A LA FIN JUIN, TOUS LES AGENTS DE LA DG SERONT ÉQUIPÉS D'UN POSTE RAPIDO

Les dernières dépenses ont été ordonnancées pour faire entrer (enfin!) la fonction de rédacteur administratif dans l'ère de la flexibilité.

En lien avec le récent décret qui assouplit les conditions du télétravail, cette dotation supplémentaire en matériels informatiques (300 PC portables) permettra d'organiser progressivement le retour au travail des agents et de s'adapter avec une plus grande flexibilité aux évolutions de la situation sanitaire en Ile-de-France.

Dans l'attente, le "travail à distance" (simple accès à la messagerie Zimbra) continue d'entrer dans la définition du statut de télétravailleur-se.



POINT SUR L'ORDONNANCE DES CONGÉS DU 15 AVRIL 2020

Vous avez été informés de la possibilité laissée à l'administration d'imputer jusqu'à 10 jours de congés d'office (et possiblement de manière rétroactive) aux **agents recensés en autorisation d'absence ("ASA")** depuis le 16 mars dernier et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire reportée au 10 juillet 2020¹.

SOLIDAIRES DOUANES dénonce cette politique de la double peine, alors même que l'administration n'était pas en mesure de mettre à disposition le matériel nécessaire au travail à distance de tous les agents de la DGDDI et que les agents en autorisation d'absence ne cumulent pas de RTT.

Nous vous rappelons les éléments suivants :

- s'il n'y a pas eu de **"coupure de lien avec la profession"** pendant la période concernée par l'ordonnance, vous êtes considéré comme télétravailleur-se et n'êtes donc pas soumis à l'obligation de rendre/ prendre des congés ;
- si vous avez alterné entre télétravail et autorisations d'absence, le nombre de jours de congés imposés sera proratisé ;
- si vous êtes en temps partiel, le nombre de jours de congés imposés sera également proratisé.

Dans ce cadre, il est essentiel de vérifier la conformité de votre positionnement statutaire avec la réalité de votre activité depuis le début de l'épisode de confinement, auprès de votre hiérarchie directe. Les représentants syndicaux sont également à votre disposition en cas de difficultés.

S'agissant des congés d'été, il ne sera pas possible d'envisager leur programmation immédiatement, en tout cas pas avant le mois de juin.



POINT SUR LES PRECAUTIONS SANITAIRES PRISES POUR LE BÂTIMENT DE MONTREUIL-LES ALLÉES

Le dispositif de sécurisation des locaux de la direction générale comporte, entre autres, la mise en place des mesures suivantes :

- ouverture de toutes les portes permettant une circulation "sans contact" des agents,
- marquage au sol pour assurer le respect des distances de précaution sanitaire entre les agents,
- affichage des consignes de précaution sanitaire dans les espaces à usage collectif,
- distributions de gel hydroalcoolique,
- distribution de masques à usage unique pour assurer la protection de agents sur le trajet domicile-travail (le port du masque n'est pas requis sur le lieu de travail, à ce jour),
- augmentation significative des opérations de nettoyage sollicitées auprès du prestataire de service,

¹ Cette date a été modifiée au 31 mai 2020 ultérieurement à la publication de ce communiqué.

- espacement des bureaux et anticipation de la pose de panneaux de plexiglas entre les bureaux pour lesquels la distance minimum ne pourrait être respectée.

Dans l'attente d'instructions complémentaires de la part des autorités de santé sur les conditions d'utilisation des systèmes de ventilation/ climatisation en phase de reprise d'activité, **SOLIDAIRES DOUANES a demandé à ce qu'une consigne de mise à l'arrêt du dispositif de ventilation soit prise pour le bâtiment "LES ALLEES" par le SG de Bercy.**

Dans l'attente du prochain point de situation (au plus tard au cours de la première semaine de juin), **PRENEZ SOIN DE VOUS.**

Solidairement,

Vos élus au CTSCR.